

**Nomination de la directrice du
département des langues**

LE PRÉSIDENT

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier ;

Vu la délibération 2020/01/CA-003 en date du 20 janvier 2020 portant M. Jean-Marc Broto à la présidence de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier ;

Vu la délibération 2021/09/CA-073 en date du 27 septembre 2021 portant création du département des langues ;

Vu les statuts du département des langues en date du 27 septembre 2021, notamment les articles 5 et 8 ;

Vu la délibération du département des langues en date du 27 janvier 2022 portant proposition de la nomination de Mme Nadia YASSINE-DIAB en qualité de directrice du département des langues.

DÉCIDE

Article 1^{er} : Nomination

Madame Nadia YASSINE-DIAB est nommée directrice du département des langues.

Article 2 : Durée du mandat

La durée de son mandat est de quatre ans. Son mandat est renouvelable une fois.

Article 3 : Exécution

Le directeur général des services adjoint est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Entrée en vigueur et publicité

La présente décision prend effet à compter de sa date de publication, après transmission à Mme la rectrice de région académique, chancelière des universités.

Elle est affichée dans le bâtiment de l'administration centrale sur le campus de Toulouse. Elle fait également l'objet d'une publicité sur le site internet de l'université.

Fait à Toulouse, le 10 février 2022

Jean-Marc BROTO

